

MAIRIE  
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du 4 mai 2026			
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
<b>Date de la convocation</b> 29/04/2026		L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire			
		DURAND Anne	x		
<b>Nombre de Conseillers</b> Exercice 15 Présents 13 Votants 15		PARENTINI Laurent	x		
		RATAJCZAK Nicole	x		
		HOULES Brice	x		
		BOUDON Maguelonne		X	DURAND Anne
		ANDRE Jérémie	x		
<b>Secrétaire de séance :</b> RATAJCZAK Nicole		PANELLE Aurélie	x		
		LEVIEUX Jean-Luc	x		
		JONES Sarah	x		
		VERZILLI Daniel	x		
		BOREL Véronique	x		
		DAUFRESNE Tanguy	x		
		MARIN Frédérique	x		
		THIRIEZ Rodolphe	x		
	DION Benjamin		x	THIRIEZ Rodolphe	

### 2026029 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

À la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403439-20260504-2026029-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **DRESSE** la liste de contribuables en nombre double (24) suivante pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires titulaires et suppléants :

N°	NOM	PRENOM	N°	NOM	PRENOM
1	FREY	FLORENCE	13	THOUVENOT	MARIE
2	OLIVIER	CHRISTIAN	14	SERANE	GILBERT
3	RASCOL	MARIE-NOELLE	15	CHAPELLE	NADIA
4	OLIVIER	PASCAL	16	CLAPAREDE	SERGE
5	CONDOM	SYLVIE	17	PORCEL	MARYSE
6	HARDY	JEAN-PHILIPPE	18	RIGAL	ERIC
7	MAILLARD	DANIEL	19	GABAUDAN	BERNADETTE
8	MATHE	NICOLE	20	ROUVEIROL	CLAUDE
9	DUPUIS	MICHEL	21	MIECAMP	JOELLE
10	RAMBION	MYRIAM	22	CROUZET	JEAN-PIERRE
11	MICHEL	PATRICK	23	RIGAUD	BERNADETTE
12	GAUTHIER	GILBERT	24	CLAPAREDE	JEAN-LUC

Pour extrait conforme  
La Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213403439-20260504-2026029-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

